

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur YVAN LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Michelle WIBRATTE, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Nadège DRISSI

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-53- Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Jean-Claude BICEGO

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Les aides se composent principalement de secours financiers divers touchant les aides alimentaires, les aides à l'énergie, les aides au règlement de factures.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2025, il apparaît que le résultat cumulé est inférieur à 20.000,00 €.

Pour rester dans un budget équivalent aux années antérieures, une subvention de 50.186,86 € (cinquante mille cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-six centimes) permettrait au Centre communal d'Action Sociale d'assurer ses activités en 2026.

Par délibération 2026-11 du 24 février 2026 le conseil municipal a versé au C.C.A.S. un acompte de subvention de 24.961,50 € correspondant à 50 % de la subvention octroyée en 2025.

Le solde de subvention s'élève donc à 25.225,36 €

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 mai 2026,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'accorder une subvention de 50.186,86 € au C.C.A.S. pour l'exercice 2026.

PRECISE que le solde de subvention restant à verser est de 25.225,36 €

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28
Madame Maryse GLEMET ne
participe pas au vote

Convoqués le :
19/05/2026

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260526-2026-53DCM-DE

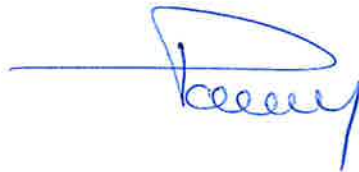
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

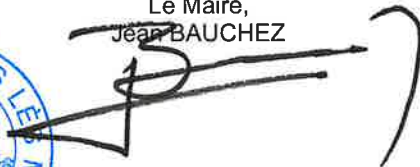
Notification : 01/06/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 26/05/2025

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.